



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA REUNION  
COMMUNE DE SAINT BENOIT

ADMINISTRATION MUNICIPALE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE 11 AVRIL 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le Jeudi 11 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni pour la deuxième séance annuelle à la Salle de l'échange de la Médiathèque Antoine Louis Roussin de Saint Benoît, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY

<i>Date de la convocation</i>	5 Avril 2024
<i>Nombre de Conseillers en exercice</i>	39
<i>Nombre de présents</i>	24
<i>Nombre de pouvoir</i>	6
<i>Nombre de votants</i>	30
<i>Suffrage exprimé</i>	30

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. Patrice SELLY - Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL - Valentine SERRANO - Bruno ROBERT – Jean Louis VITAL - Odile DAMOUR - Jean François CATAN - Sylvie PAYET - Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN – Patrice BOULEVART - Sarah SALAH – ALY - Eric CARITCHY - Fara ARMOUGOM - Patrice ELLAMA - Anrifadjati TOILIBOU - Vincent TERGEMINA - Charles André SAINT PIERRE - Evelyne GLENAC - Angélique PEDRE - Jack TAVEL - Axel BOUCHER – AMAYE MANDINY Rose - Lyne

**ETAIENT REPRESENTES :**

*Ridwane ISSA représenté par Sarah SALAH – ALY*

*Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL représentée par Jack TAVEL*

*Sabine SAUTRON représentée par Patrice ELLAMA*

*Ruddy VOULAMA représenté par Vincent TERGEMINA*

*Daniel SANDANON représentée par Patrice BOULEVART*

*Sophie Marie AUDIFAX LEBON représentée par Fara ARMOUGOM*

## ETAIENT ABSENTS :

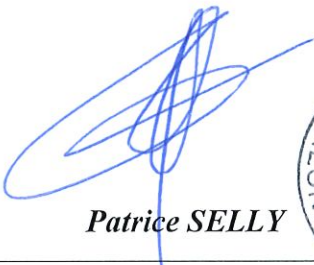

Christelle HOAREAU - Alicia HAYANO -- Sabrina RAMIN - Noëlle CHANE FAN  
- Hans DIJOUX - Patrick DALLEAU – LE CONSTANT Philippe - Jean Luc JULIE  
– Valérie DIJOUX


## SECRETAIRE DE SEANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal : Mme Angélique PEDRE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (24 présents sur 39) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

<i>Le Maire</i>	<i>La Secrétaire de séance</i>
 <i>Patrice SELLY</i>	 <i>Angélique PEDRE</i>



### Acte rendu exécutoire

- Par transmission en Préfecture le : **18 AVR. 2024**
- Et publication ou notification le :
- Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le :

OBJET : OPERATION VILLE VIE VACANCES 2023-2024  
SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

---

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le dispositif Ville, Vie, Vacances, est destiné à offrir des activités aux jeunes des quartiers défavorisés pendant les vacances. Il permet aux associations bénévoles, en partenariat avec la mairie, de proposer aux jeunes de 6 à 17 ans, des activités culturelles, civiques et sportives.

Lors de ce 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2024 (session 2023/2024), 4 associations proposeront 15 jours de vacances réparties sur les périodes de vacances scolaires des mois de Mars, Mai et Juillet. Intervenant sur les 3 quartiers prioritaires (Beaufond/Labourdonnais, Bras-Fusil et Sainte-Anne) elles auront, la capacité d'accueillir 80 jeunes.

Chaque association, est bénéficiaire d'un financement de l'État ou de la Caisse des Allocations Familiales de 8 000 € par projet et sollicite la ville pour un financement complémentaire.

La Ville de Saint-Benoît souhaite soutenir financièrement les associations en leur attribuant une subvention calculée sur une base forfaitaire de 9.60 € par jeune et par jour d'activité, dans la limite des besoins de financements de chaque projet.

Le Maire propose à l'assemblée de valider l'attribution de subventions pour un montant total de 19 200 €, détaillé en annexe, permettant le cofinancement de l'ensemble des projets.

La Commission de « la Cohésion Sociale » qui s'est réunie le Jeudi 4 avril 2024 a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

---

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'annexe jointe à cette délibération,
- VU l'avis favorable à l'unanimité de la Commission de « la Cohésion Sociale »,

**APRES AVOIR DELIBERE, L'ASSEMBLEE DECIDE A L'UNANIMITE,**

- De valider l'attribution de subventions pour un montant total de 19 200 €, détaillé en annexe, permettant le cofinancement de l'ensemble des projets.

Nombre de votant : ... ..... 30  
Pour : ..... 30  
Contre : ..... 0  
Abstentions : ..... 0

<i>Le Maire</i>	<i>La Secrétaire de séance</i>
 <i>Patrice SELLY</i>	 <i>Angélique PEDRE</i>



*Acte rendu exécutoire*

- *Par transmission en Préfecture le :* 18 AVR. 2024
- *Et publication ou notification le :*
- *Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le :*